

CHALLENGE ROUTE NAC REGLEMENT



SAISON 2019-2020

Voici en quelques mots la présentation de notre challenge interne. Nous sélectionnons au cours de la saison une quarantaine de courses sur routes et chemins, conviviales ou (et) renommées, pas trop lointaines, pas trop longues, pas trop difficiles, pas trop de vent, pas trop de côtes, pas trop de pluie, bref on vous chouchoute... A vous de participer à au moins huit de ces courses... et vous êtes classé ! Ce n'est quand même pas demander le Pérou ! Po pom po pom, podium, brabançonne, miss, etc... Pour ceux qui font plus de huit courses seuls les huit meilleurs résultats sont retenus et un bonus est octroyé... Il est également permis de participer à n'importe quel marathon qui remplace alors les courses de la sélection ou s'y ajoute.

Vous trouverez des tas d'infos sur les courses que nous proposons, sur notre site internet sous Menu/Onglet : calendrier.

En fin de saison, en général à la mi-novembre, un souper gigantesque réunit tous les sympathisants. C'est alors que tous les classés reçoivent un prix !

Pour augmenter la convivialité, nous participons (sans obligation bien sûr) à quelques épreuves autres que des joggings, cela pouvant susciter de nouvelles vocations : un cross (le cross du RCABW en octobre), l'un ou l'autre trail « courte distance » (le 10 km à Braine-Le-Comte en février par exemple), une course sur piste (le 5000 m du Nac) et une course sprint (notre contre-la-montre de 1km780).

Article 1^{er}

- 1.1 Nous sommes là pour nous amuser avant tout !
- 1.2 Les mots d'ordre sont « sport, copains, bonne humeur et fête ».
- 1.3 L'esprit de compétition est créé d'abord pour se dépasser soi-même.

1.4 Il est conseillé **d'offrir un verre au bar au comité** après la course ; cela ne peut qu'être bénéfique pour votre classement.

Article 2

Cinq catégories DAMES et cinq catégories HOMMES sont récompensées. Pour les dames : dames 1 (18-29 ans), dames 2 (30-39 ans), aînées 1 (40-49), aînées 2 (50-59 ans), aînées 3 (60 ans et plus). Pour les hommes : seniors 1 (18-29 ans), seniors 2 (30-39 ans), vétérans 1 (40-49), vétérans 2 (50-59), vétérans 3 (60 ans et plus). La date de référence pour le passage de catégorie est celle de l'année civile.

Article 3

Près de quarante courses sont proposées au Challenge route NAC. Ces courses figurent au calendrier publié sur le site internet www.nacnives.net et affiché sur le panneau au stade. Le calendrier est généralement publié en 2 vagues successives : la première pour la période novembre-mars et la seconde (au printemps) pour la période mars-octobre dès que le calendrier des courses de la 2^{ème} partie de l'année est connu. Ce calendrier est toujours susceptible de modifications.

S'y ajoute n'importe quel marathon (maximum 2 par saison). Sont repris en fin de saison les huit meilleurs résultats de chaque athlète. Un bonus est octroyé à partir de la 9^{ème} participation (voir ci-après).

Pour les nouveaux membres, les résultats entrent en ligne de compte pour le challenge dès que leur affiliation est enregistrée (coordonnées complètes), qu'ils sont en ordre de cotisation, que leur attestation médicale est rentrée et qu'ils disposent du maillot NAC qu'ils porteront à chaque course. Les participations aux courses antérieures ne sont pas prises en considération.

A partir de la fin août, les membres sont invités à renouveler leur inscription en rentrant leur attestation annuelle et en payant la cotisation avant le 1^{er} novembre, date du début de la nouvelle saison.

Pour les retardataires, les résultats des courses ne sont pas enregistrés au challenge mais sont tenus en suspens jusqu'à ce qu'ils régularisent leur situation à condition toutefois qu'ils le fassent avant le 30 novembre. Au-delà de cette date les résultats en suspens sont effacés et aucune régularisation n'est faite a posteriori. Le listing des inscrits NAC est ensuite mis-à-jour au début de chaque mois (et plus souvent si nous en avons l'occasion). Le classement du challenge est régulièrement complété dès que les résultats des courses sont connus. Seuls les résultats des Naqués en ordre figurant sur le dernier listing des inscrits NAC sont pris en considération.

Article 4

Attribution des points suivant la formule suivante :

place x 100 / nombre d'arrivées

C'est bien sûr celui qui a le moins de points qui gagne.

Exemple : un jogging réunit 232 partants ; celui qui termine 12^{ème} reçoit $12 \times 100 / 232 = 5,172$ points ;

le 184^{ème} a 79,310 points.

Seules exceptions à cette manière de calculer les points :

1. Les épreuves où deux distances **de 9 km ou plus** sont proposées : celui qui s'aligne sur la plus longue distance reçoit un bonus sous forme de 30% de ses points en moins ; pour la plus courte distance, une pénalité de 10% des points en supplément est donnée.
2. Les courses qui comptent moins de 200 participants classés seront assimilées à des courses sans points.
3. Certaines courses ne comptent pas pour des points mais vous permettent d'augmenter votre nombre de participations et d'ainsi bénéficier de bonus éventuels. Idem pour certaines activités NAC particulières. Ces activités et courses sans points sont précisées au calendrier. De plus, pour toute course inscrite au calendrier du Challenge route NAC, lorsqu'une distance courte de minimum 5 km mais inférieure à 9 km est proposée, cette distance courte compte toujours comme course sans point (même si cette distance n'est pas indiquée au calendrier).
4. Pour le **5000m** organisé par le NAC (en mai), pour les **20 km de Bruxelles** (fin mai), pour le **tour spaghetti** ainsi que pour les **marathons et les courses mesurées officiellement**, c'est la performance chronométrique (h:mm:ss) et elle seule qui compte. Voir en annexe les tableaux d'équivalence ou échelles qui indiquent les points obtenus en fonction du temps réalisé.

Note : par coureur, seuls 2 marathons maximum comptent pour des courses à points ; les autres marathons éventuels sont assimilés à des courses sans points.

La moyenne des huit meilleurs résultats de chaque athlète est effectuée. Des bonus sont éventuellement retirés selon les règles indiquées ci-dessous. Après déduction des bonus, la moyenne nette est calculée. Le classement dans chaque catégorie est effectué suivant la moyenne nette. En fin de saison, ceux qui ont effectué minimum 8 courses sont classés. Attention, pour figurer dans le classement de la catégorie en fin de saison, il faut impérativement avoir couru au moins 8 courses à points. Ceux qui ne satisfont pas à cette condition sont classés en 2^e série.

Un(e) Naqué(e) habitant à plus de 100 km de Nivelles est classé s'il a participé à minimum 8 courses.

Bonus : de la moyenne des huit courses on retire 1% par épreuve courue dès la 9^{ème} mais avec un maximum de 10 %.

- Exemple : moyenne de 48,855 pour les 8 meilleurs résultats, 13 courses effectuées,
5% de bonus (13-8) sont retirés de 48,855 et la moyenne nette devient 46,412 points.
- Un bonus spécial supplémentaire de -2% est octroyé pour la participation aux activités particulières (avec un maximum de 10 %) :
 - le cross du RCABW organisé en novembre
 - les Relais Givrés (en janvier)
 - les Duos du Nac
 - le 5000m piste au stade de la Dodaine, un mercredi soir.
 - le tour spaghetti
 - le déplacement annuel en car à la fin de l'été
 - toute nouvelle activité, mise en place par le comité Nac

Un maximum de 20% de bonus total peut donc être atteint par athlète.

Article 5

Le classement du Challenge route NAC est régulièrement publié en cours de saison. Chacun est invité à vérifier que toutes ses performances ont été correctement enregistrées et à signaler, le cas échéant, les erreurs ou omissions.

En plus de la communication des résultats de leurs prestations, ceux qui participent à un marathon sont encouragés à en transmettre un compte-rendu.

Article 6

Pour participer au Challenge route NAC, il convient d'être fidèle à nos couleurs tout au long de la saison. Pour être classé lors d'une épreuve, il convient obligatoirement de s'inscrire sous le sigle d'appartenance NAC (ou RCABW), d'être en règle de cotisation vis-à-vis du NAC, d'avoir rentré une attestation valide pour la saison en cours, d'être en ordre administrativement (carte d'affiliation rentrée au secrétariat et coordonnées complètes communiquées au secrétariat) et de porter le maillot officiel NAC (ou RCABW).

Précisons également que les anciens maillots NAC ne peuvent plus être portés en compétition.

Nous insistons fortement sur cet article du règlement et soulignons qu'en plaçant le dossard sur le maillot NAC lors de chaque compétition, il importe de ne pas cacher les logos des sponsors avec le dossard !

Article 6 bis

Celui qui cache le logo des sponsors avec son dossard offrira le samedi suivant la tournée générale.

Article 7

Remise des prix/podiums : Tout lauréat d'un podium de catégorie se doit d'être présent personnellement lors de la cérémonie de remise des prix ayant lieu le 2^{ème} samedi du mois de novembre, pour recevoir son (ses) prix. Dans le cas contraire, son (ses) prix sera (seront) remis au suivant présent physiquement, selon l'ordre du classement.

Article 8

Les cas non prévus seront tranchés par le Comité NAC.

Annexes : marathon, 10 Miles, 5000m NAC, 20 km de Bruxelles et 10 km route (mesurage officiel), Tour Spaghetti (points en fonction du temps)

Annexes :

Maillot **NAC** - pour rappel

Le port du maillot officiel NAC (ou RCABW) est obligatoire en compétition.

Par respect pour nos sponsors, évitez ceci :



En compétition,

- portez toujours le nouveau maillot (et non une ancienne version)
- placez le dossard au bas de votre maillot, en-dessous du logo de nos sponsors (voir ci-contre).

Cfr les articles 6 et 6 bis du règlement du Challenge route NAC



Pour le **5000m** organisé par le NAC (en mai ou Août), pour les **20 km de Bruxelles** (fin mai), pour le **tour spaghetti** ainsi que pour les **marathons et les courses mesurées officiellement**, c'est la performance chronométrique (hh : mm : ss) et elle seule qui compte. Les tableaux d'équivalence ou échelles ci-dessous indiquent les points obtenus en fonction du temps réalisé. Pour les 10 km, 20 km, semi-marathons et marathons mesurés, un tableau d'équivalence similaire est proposé, on peut le trouver sur le site NAC.

Ci-dessous le tableau d'équivalence des points pour le calcul du Challenge route NAC

(L'incrément points ne sera plus utilisé pour l'ajustement – Exemple : les points seront arrondis à la minute inférieure jusqu'à la 30^{ème} seconde de votre chrono et seront arrondis à la minute supérieure à partir de la 31^{ème} seconde de votre chrono. Exemple : un coureur fait un semi-marathon en 1 h 21 min 34 sec, ces points seront repris dans notre tableau sur base d'un chrono de 1 h 22 min 00 sec)